

DOSSIER DE CANDIDATURE - FORMATION BNSSA 2021-2022

CIVILITES :

Nom : Prénom : Sexe :

Date de naissance :

Lieu & département de naissance :

Nationalité:

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone portable : Email :

PIECES à FOURNIR :

- La copie du diplôme du PSE 1 (dans le cas où vous en êtes déjà titulaire) 
- Chèque à l'ordre du SSA Sauvetage Sportif Argelesien: 
 - 450 € Pour la formation complète PSE1 et Sauvetage Aquatique (1 à 4 fois sans frais)
 - 250 € Pour le sauvetage aquatique seulement (pour les titulaires du PSE1)
- Certificat médical d'aptitude au BNSSA fichier type disponible 
- Photocopie Identité du candidat (CNI / Passeport / Permis de conduire).



Certificat médical BNSSA

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de dépôt du dossier et est exigé pour

tout candidat au BNSSA ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir

examiné ce jour M.

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

- Sans correction
- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil
- mesurées séparément.
- Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à $1/10$) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à $8/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A, le (Signature et cachet du médecin)



CONTENUS ET CONDITIONS DE FORMATION :

Pour le bon déroulement et l'efficacité de cette formation, votre présence à **TOUS** les créneaux de formation est **OBLIGATOIRE et CONTROLEE**.

Seront tolérées les absences occasionnelles pour raisons médicales, professionnelles et scolaires.

Formation PSE1 (FFSS) :

La formation est assurée par des formateurs spécialistes du secourisme engagés avec la FFSS.

Cette formation est **obligatoire** (pré requis du BNSSA), elle dure **35 heures** et se déroule lors des **vacances scolaires**.

Si vous êtes déjà titulaire et à jour de recyclage du PSE1 ou que vous allez le valider dans un autre organisme de formation que la FFSS lors de cette année scolaire 2021-2022, vous êtes de ce fait dispensé de cet enseignement (cf. coût d'inscription).

DATES	Formation à places limitées merci de numéroté par ordre d'importance votre choix	CHOIX
Session Toussaint	1 ^{er} nov au 5 nov : 9h-12h 13h-17h	
Session Février	28 fév au 4 mars : 9h-12h 13h-17h	

Natation – Sauvetage Aquatique :

Un enseignement de la natation et du sauvetage aquatique est programmé sur les créneaux du Mardi & Jeudi soir de 19H30 à 21H00 à la piscine AlberAquatic. Cette formation est assurée par un Maître-Nageur Sauveteur diplômé du SSA.

DATES	Début des entrainements 05 Octobre 2021 Fermeture des activités pendant les vacances scolaires. Fin des entrainements Juin 2021
Créneaux du Mardi	19H30 à 21h15
Créneaux du Jeudi	19H30 à 21h15



ORGANISATION ET DATES DES EPREUVES :

Règlementation : Evaluation lors de la formation et date à définir le jour du passage de l'examen final, aucun examen ne pourra être envisagé si le niveau physique du stagiaire, son implication dans la formation ou ses résultats aux tests écrits sont jugés, par l'encadrement, insuffisants.

PSE1 (Secourisme) : Evaluation en contrôle continu tout au long de la formation.

BNSSA (Sauvetage Aquatique) : Présentation à l'examen sous avis de l'encadrement.

L'encadrement se réserve le droit de stopper la formation du stagiaire ne respectant l'implication minimale requise lors de sa formation.

REMISE DU DOSSIER ET CONDITIONS DE SELECTION :

Ce dossier d'inscription complété est à retourner auprès du responsable formation HERACLE Antonin (12 Rue Alfons Mias 66700 Argelès sur mer, 06 82 88 80 48)

Rappel : Le gestionnaire se réserve le droit de refuser, en partie ou complètement l'accès à l'examen à toute personne ayant un comportement inadapté ou des compétences insuffisantes au passage de celui-ci. Il est primordial de respecter les normes de sécurité, telles que définies par les textes et stipulations du Ministère de la jeunesse et des sports ainsi que les différentes chartes conclues entre, la communauté de communes et le SSA.



